

Communauté d'Agglomération de Haguenau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU –
C.A.I.R.E. – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU

2. Objet du de l'accord-cadre : **Fourniture,
plantation et divers travaux d'espaces verts**

Montant annuel minimum : 25.000 € TTC

Montant annuel maximum : sans

Code nomenclature européenne : 7731000

Code NUTS : FRF11

3. Mode de passation : accord-cadre de fournitures et de services à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

4. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.

5. Conditions particulières :

- accord-cadre passé avec un seul opérateur économique,
- les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
- délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an ferme. Il sera ensuite tacitement reconductible deux (2) fois pour une année supplémentaire,
- les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisable à la date d'anniversaire du marché,
- les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
- critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
- l'accord-cadre est couvert par l'accord sur les marchés publics,
- le numéro de dossier attribué à l'accord-cadre est le EV-fourn.plantation.petitstx.acbcde/2018.

6. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :

- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux

articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.

7. Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu> ou commandé par écrit, en précisant l'objet du marché, et retirés à l'Annexe de la Mairie de Haguenau - 2, rue des Chevaliers à HAGUENAU, bureau n° 10.

8. Modalités de remise des offres : les offres seront transmises sous pli cacheté avec la mention «NE PAS OUVRIR» et l'indication de l'objet du marché. Elles seront transmises par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse citée au 1) ou remises contre récépissé à l'Annexe de la Mairie - 2, rue des Chevaliers à Haguenau, bureau n° 10. Les offres pourront également être adressées électroniquement via la plate-forme internet « www.alsacemarchespublics.eu ».

9. Date limite de remise des offres : jeudi 13 septembre à 12 heures.

10. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

11. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

12. Renseignements complémentaires :

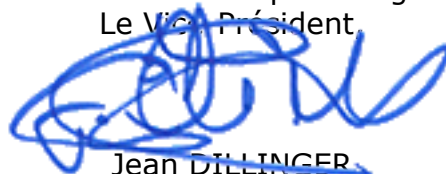
Renseignements administratifs :
Mme Claudia GANTZER
Service de la Commande Publique
03.88.90.67.89
claudia.gantzer@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :
M. Christian GRIES
Service des espaces verts
03.88.90.68.82
christian.gries@agglo-haguenau.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E. : lundi 6 août 2018

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Jean DILLINGER